



en prison en Belgique pour stup

Par **adrien77**, le **17/07/2011 à 18:49**

Bonjour, je vous contacte car je suis vraiment perdu et je ne sais quoi faire je vous explique l histoire.

Ma concubine c est fait arrêté par les douanes belge avec 200g d héroïnes alors quel revenais des Pays-Bas en direction de la France. Donc depuis ce jour elle est en détention préventive a la prison pour femmes de Mons. le premier mandat de dépôt de 5 jour a été reconduit pour 28jour, elle repase le 26 devant la chambre du conseil pour une éventuel libération sous caution. Elle na toujours pas de date de tribunal ,combien de temps cela peut il durer?

Combien risque elle? Doit on faire apel de la décision de la laisser en détention, vu que l avocat le déconseil mais les autre nous le conseil. aidez moi svp je suis perdu dans tout sa.

A savoir qu un suivi en centre en addictologie est déjà organisé pour sa sortit.

Merci de votre réponse.

Par **Domil**, le **17/07/2011 à 21:04**

Il faut demander sur un forum juridique belge. Si les lois belges sont assez proches des lois françaises, ce ne sont pas les mêmes, pas plus que les procédures.

Par **adrien77**, le **17/07/2011 à 22:28**

merci pour votre réponse, je suis en contact avec des forum belge mais il ni en a pas beaucoup et pour tout arranger les chose l avocat est en conger, et question, est ce normal que se soit mon amis qui recoivent les papier comme les date de passage devant la chambre du conseil alors qu elle est en prison et le cabinet de l avocat n en a pas connaissance.